

## SEANCE DU 26 AOUT 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-six du mois d'août à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mrs Michel ARCIS, Mr Yves CONVERS, Mme Angèle CROZET, Mme Laure JOURDAN, Mme Elisabeth LOUCAO, Mme Chantal GERENTES, Mme Agnès MERCIER, Mme Véronique MORETTON, Mr Fabrice PRADIER, Mr Patrick ROCHE, Mme Natacha ROUX, Mme Valérie VALETTE, Mr Alain VINCENT.

Absents représentés : Mr Fabien CHABANNES (représenté par Mme Laure JOURDAN), Mr Alain GALLAND (représenté par Mme Chantal GERENTES), Mr Sébastien MIALON (représenté par Mr Patrick ROCHE), Madame Marie ROCHE (représentée par Mme Natacha ROUX),

Absents : Mr André ARSAC - Mr Christophe GIRAUD

### **Approbation du compte-rendu du dernier conseil.**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **Droits de préemption.**

Vente de deux parcelles de terrain bâties sises section AC numéro 128 et 129 et de deux parcelles de terrain non bâties sises section AC numéro 127 et section B numéro 1484 (Rue Saint Jean) : après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter sur la vente présentée.

### **Décisions modificative – budget eau potable**

Monsieur le Maire présente la décision modificative à approuver pour le budget eau potable :

- Compte 2031 – opération 34 : + 3 000 €uros
- Compte 2158 – opération 35 : - 3 000 €uros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la décision modificative à l'unanimité.

### **Création d'un poste – Ecole primaire**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent à contrat à durée déterminée est embauché depuis plusieurs années à l'école primaire pour la surveillance et l'aide aux devoirs. A partir du 31 octobre 2020, la commune pourra, selon les textes en vigueur, transformer ce contrat à durée déterminée en contrat à durée indéterminée. Mr le Maire suggère donc de proposer à cette date un CDI à cet agent qui donne entière satisfaction.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De transformer le contrat à durée déterminée créé par délibération en date du 1 septembre en contrat à durée indéterminée, étant donné que cet agent a atteint les 6 années de contrat à durée déterminée.

- De créer un poste d'agent de surveillance pour l'école maternelle à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020 ;
- Que le contrat à durée déterminée signé le 01 septembre 2020 entre l'agent et la collectivité deviendra caduque à compter du 31 octobre 2020 ;
- D'autoriser Mr le Maire à signer avec cet agent un contrat à durée indéterminée à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020.

**Cession réseau eau potable :** Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de Messieurs Patrick VEY et Frédéric PRADIER. Ceux-ci indiquent que lors de la construction de leurs maisons respectives, chacun d'entre eux avait été tenu de financer la pose de la conduite d'adduction d'eau. Monsieur VEY informe aussi le Conseil qu'il souhaite procéder à une division de parcelles afin de les lotir. Monsieur le Maire précise qu'en cas de problème sur la canalisation, le Service Technique ne peut pour l'instant pas intervenir s'agissant d'une canalisation privée, et qu'il n'est donc pas non plus possible d'y raccorder les futures habitations qui pourraient voir le jour sur les terrains adjacents une fois la division opérée. En conséquence, les deux propriétaires proposent la rétrocession de leur canalisation d'adduction d'eau à la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- approuve à l'unanimité la rétrocession d'une conduite d'eau potable d'un diamètre de 40 et d'une longueur de 130 mètres environ située sur le domaine public Allée des Palles, et ce jusqu'en limite de propriété.
- indique que cette rétrocession se fera à titre gratuit
- autorise Mr le Maire à signer avec les propriétaires une convention de servitude de passage de canalisations afin d'en assurer l'entretien.

**Retrait de la CAPEV du Syndicat d'eaux et d'assainissement du Velay Rural :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil que 38 communes appartenant à la Communauté d'Agglomération souhaitent quitter le Syndicat des Eaux du Velay Rural dont la commune fait partie. Il indique que les Communes concernées doivent se prononcer sur cette sortie dont les conséquences seront importantes. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Se prononce favorablement sur la demande de retrait de la CAPEV du SEAVR,
- Charge Mr le Maire de notifier la présente délibération au président du SEAVR,
- Autorise Mr le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Indemnités allouées au Maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués :** Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que les indemnités de fonction ont été versées en totalité aux élus en place lors de la mandature précédente pour le mois de mai 2020, comme cela avait été demandé par le Trésorier Municipal, ceci alors que leurs fonctions se sont terminées le 23 mai, date de l'élection du Maire et des adjoints. Il ajoute que le Trésorier demande que le versement de la somme versée en trop aux anciens élus soit restituée. Mr le Maire indique que compte tenu des circonstances liées à la crise sanitaire, les anciens élus sont restés en place malgré l'élection des nouveaux membres du Conseil et propose donc de ne pas procéder à ce reversement pour la période

du 23 au 31 mai 2020, soit 9 jours. En contrepartie, l'indemnité des nouveaux adjoints et conseillers municipaux ne sera versée qu'à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de ne pas procéder au reversement du trop-versé aux anciens élus et de ne pas versé l'indemnité due aux nouveaux élus pour la période du 23 au 31 mai 2020.

**Crise COVID 19 – Remise gracieuse sur les loyers des professionnels :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la crise du Covid, il avait été décidé lors de la session du mois de mai de faire un geste en direction de tous les locataires de locaux communaux, en opérant toutefois une distinction entre ceux qui avaient été contraints de cesser leur activité suite à la décision unilatérale de l'Etat de procéder au confinement, et ceux qui ont subi une baisse en raison d'une activité partielle liée au confinement. Une exonération ou une baisse de 50% avait pour cela été décidée. A la demande des Services de l'Etat, la délibération prise doit être modifiée car le Commune ne peut procéder d'un point de vue réglementaire à de telles exonérations. Elle peut en revanche procéder à une remise gracieuse. Après délibération, le Conseil Municipal décide donc à l'unanimité :

- D'effectuer une remise gracieuse de deux mois de loyers pour les professionnels dont l'activité a été totalement stoppée du 17 mars au 11 mai, avec deux abstentions.
- D'effectuer une remise gracieuse de 50 % du montant des loyers pour deux mois pour les professionnels dont l'activité a continué pendant la période du 17 mars au 11 mai.

**Délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire :** Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 28 mai 2020, le Conseil Municipal lui avait délégué un certain nombre de compétences en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'une d'entre elles lui permettait d'ester en justice. A la demande des services de l'Etat, il est préférable de supprimer cette délégation. Après délibération, le Conseil Municipal décide donc à l'unanimité de supprimer la délégation en question.

**Fêtes et Cérémonies :** Monsieur le Maire informe le Conseil qu'à la demande du Trésorier Municipal, il convient de fixer les principales caractéristiques des dépenses visées sur le compte Fêtes et Cérémonies. Une liste précise des dépenses éligibles est présentée. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité favorablement sur l'affectation des dépenses présentées au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » dans la limite des crédits inscrits au budget.

**Achat d'une parcelle de terrain – 21 Place du Vallat :** Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un courrier de demande d'achat d'une partie du domaine public devant le 21 de la Place du Vallat. Il indique que le propriétaire de la maison souhaiterait pouvoir racheter la partie de domaine public actuellement occupée par la terrasse de sa maison.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Donne un avis favorable à l'achat de cette partie de domaine public ;
- Indique qu'un document d'arpentage à la charge du demandeur permettra d'extraire cette partie du domaine public ;
- Indique que le prix d'acquisition de cette partie du domaine public sera de 10 €uros le m<sup>2</sup>
- Indique que le règlement de cette acquisition se fera par acte administratif.

**Création d'une aire de jeux, d'un city-park, d'une salle pour les jeunes et d'abribus.** Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet d'aménagement d'une aire de jeux, d'un city-park, d'une salle pour les jeunes et d'abribus sur la commune. Il précise que cette opération pourrait faire l'objet d'une subvention de part de la Région Auvergne Rhône Alpes, et que la Direction Départementale de la Cohésion sociale et de la Protection des Populations pourrait quant à elle soutenir l'installation du city-park uniquement. Il présente les estimatifs pour ce projet. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, l'estimatif présenté pour un montant de 200.000 €uros HT, approuve le plan de financement de cette opération et autorise Mr le Maire à demander les subventions correspondantes.

**Etude de sécurisation du viaduc de la Recoumène :** Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les services de l'Etat, les pompiers et les forces de l'ordre estiment qu'il est désormais nécessaire d'installer des barrières de sécurité sur les parapets du viaduc, ceci d'éviter, entres autres, tout accident. Il précise que ces travaux pourront être subventionnés à hauteur de 80 % dans le cadre de la DETR et indique qu'une étude devra auparavant être réalisée par un bureau d'études qui a été retenu par les services de l'Etat. Il présente le devis transmis par ce dernier. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis présenté pour un montant de 9000 €uros HT et autorise Mr le Maire à demander les subventions correspondantes.

**Demande d'achat de biens de section :** Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un courrier d'un particulier qui souhaite acquérir des biens de section sur le village de la Borie afin de pouvoir s'installer en tant qu'agriculteur et construire un bâtiment destiné à accueillir des ovins. Le Conseil Municipal estime que cette demande pourrait créer un précédent et provoquer des tensions dans le village et dans d'autres endroits de la commune. Après délibération, le Conseil Municipal émet donc un avis défavorable et s'oppose à la vente des biens de section concernés au demandeur.

**Aménagement de la Salle Polyvalente : avenants Lots 5, 8 et 9 :** Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu'il y a lieu d'approuver plusieurs avenants pour l'aménagement de la Salle des Fêtes : un avenant de 5139,40 € HT pour le lot N°5 pour la pose d'un rideau d'avant-scène, un avenant de 1 476.18 € HT pour le lot N°8 pour le remplacement des grilles de ventilation et un avenant de 10.052 €HT pour le lot N°9 pour la fourniture et la pose d'appareillages supplémentaires et d'équipement scénique. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les avenants présentés et autorise Mr le Maire à les signer.

**Modification de devis pour la clôture de la gendarmerie :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil que des travaux ont été réalisés pour sécuriser l'accès à la gendarmerie. Il indique que des travaux supplémentaires ont dû être effectués pour rallonger la barrière initialement prévue, ce qui occasionne un surcoût. Le précédent devis de 5445 € 32 devient donc caduc et est remplacé par un nouveau devis de 9829 € 51. Après délibération, le Conseil Municipal approuve donc le devis modifié de l'entreprise Sagnard de 9829 € 51 TTC.

## **Vitesse sur les RD 500-535 et 631**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un courrier de Mr le Président du Conseil Départemental qui indique que le Conseil Départemental souhaite passer la vitesse maximale autorisée sur les RD 500, 535 et 631 de 80 km/h actuellement à 90 km/h. Avant de procéder à ce changement, Mr le Président souhaite connaître l'avis du Conseil Municipal sur ce sujet, étant donné que les RD en question traversent la Commune. Après délibération, le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce passage de 80 km/h à 90 km/h.

## **Lancement appel d'offres maîtrise d'œuvre – Place du Vallat**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de réfection de la Place du Vallat et indique que la Commune est toujours en attente de la notification d'attribution d'une subvention au titre de la DSIL pour laquelle un dossier a été déposé. Il ajoute qu'un dossier de demande de subvention devra aussi être déposé auprès du Conseil Régional dans le cadre d'un appel à projets pour les Villages Remarquables. Afin d'avancer, il convient à présent de lancer l'appel d'offres concernant la maîtrise d'œuvre de cette opération. Il présente donc le dossier d'appel d'offres réalisé pour cette mission. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le dossier d'appel d'offres présenté et autorise Mr le Maire à lancer la procédure dès que possible.

## **Questions diverses**

**Demande de subvention exceptionnelle de la Pétanque :** Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Président de l'association de Pétanque qui indique que cette dernière a été contrainte par sa Fédération d'acheter des tenues relativement onéreuses pour que ses licenciés soient autorisés à participer à des compétitions officielles. Les licenciés ont participé financièrement à l'achat des tenues mais l'association qui avait prévu de prendre en charge une part importante du coût grâce aux recettes obtenues lors de manifestations ne sera pas en mesure de le faire puisqu'elle n'a pas pu les organiser en raison de la crise du Covid. En conséquence, l'association demande à la Commune le versement d'une aide exceptionnelle de 2000 € pour l'aider à financer cet investissement. Conscient des difficultés rencontrées par l'association, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de participer au financement de cette opération en accordant une aide de 800 € sur 2 exercices.

**Budget TAP :** Monsieur le Maire présente le budget prévisionnel qui sera consacré à la mise en place des rythmes scolaires à l'Ecole Primaire Publique. Il explique qu'une participation a été demandée aux familles et que des aides seront versées par l'Etat et la CAF. Comme chaque année, des bénévoles et des professionnels seront sollicités pour animer les différents ateliers qui sont appréciés par les enfants.

**Travaux Place du Couvent :** Monsieur le Maire indique que l'entreprise COLAS va reprendre le stabilisé car il ne tient pas. La question du goudron est à nouveau évoquée. La couleur obtenue n'est pas celle qui avait été demandée. La majorité des conseillers estiment toutefois que le remplacement du goudron doit être évité dans la mesure du possible, ceci car la question de la couleur ne remet pas en question le projet, mais aussi pour des raisons environnementales. Une négociation pourra être conduite avec l'entreprise, après discussion avec la maîtrise d'œuvre.

**DETR 2021** : les demandes de subventions au titre de la DETR devront être déposées avant le 1<sup>er</sup> novembre.

**Projet de travaux sur le captage et sur les réseaux** : un appel à projets a été lancé par l'Agence de l'Eau pour la modernisation des captages et des réseaux. Des travaux devant être réalisés au niveau du camping compte tenu des problèmes qui y sont rencontrés et au niveau du captage de Châteauneuf, il semble judicieux de déposer une demande dès que possible. Le sujet sera traité lors du prochain Conseil.

**Rue des Pénitents** : les travaux de maçonnerie étant terminés, une réflexion devra être conduite sur le devenir du site. Le sujet sera traité lors du prochain Conseil.

**MAO Travaux Abbatiale** : le financement des travaux n'étant pas encore bouclé, il n'est pas encore possible de retenir l'équipe de maîtrise d'œuvre qui sera en charge de l'opération.

**Dates diverses et date de la prochaine réunion du Conseil.**

- a. **Prochain conseil : jeudi 24 septembre à 20h**
- b. **Syndicat d'électrification rurale : mercredi 9 septembre de 14h à 16h en mairie**
- c. **Inauguration de la place du Couvent : 3 ou 4 octobre**
- d. **Foire aux chevaux : 27 septembre**